



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la séance de Conseil municipal du **25 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix-neuf novembre, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Géraldine PAING, Jean-Pierre LEBICTEL, Danièle LECHEVALLIER, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Evelyne MASSICOT, Lydie TANAY, Claudine MIDI, Christelle PERRUAUX, Guillaume MARTIN, Jean-Charles ENOT, YingYing LECLERC, Guillaume CLAYE, Cyril CRESPIEN, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Anne-Lise CHAMPVALONT (pouvoir à Patrick SIMON); André BULUCUA (pouvoir à Elisabeth LEGRAND); Olivier DUVAL; Nathalie BLOUET; Elodie HAUTOT.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Etienne CHOISY a été désigné comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/11/2020

- :: - :: - :: - :: - :: -

APPOBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 4.1/2020/11/01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Monsieur SÉVÊQUE présente le rapport n°1.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°1 au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer du tableau des emplois, à compter du 1^{er} décembre 2020, le poste suivant :

Filière technique :

- Grade : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- Durée : 35h / 35h
- Rémunération : statutaire

DÉLIBÉRATION N°3.6/2020/11/02 – OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Monsieur SÉVÊQUE présente le rapport n°2.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°2 au vote.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'approuver le modèle de convention joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer chacune des conventions.

DÉLIBÉRATION N°8.9/2020/11/03 – ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE D'AGNEAUX – RÉGLEMENT ET CONTRAT DE PRÊT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Monsieur SÉVÈQUE présente le rapport n°3.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°3 au vote.
Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver les termes du règlement et du contrat de prêt d'instruments de musique et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer, sur la durée du mandat et pour chaque prêt.

DÉLIBÉRATION N°8.9/2020/11/04 – MÉDIATHÈQUE ALAIN MÉTRAL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE

Monsieur SÉVÈQUE présente le rapport n°4.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°4 au vote.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe pour une durée de 5 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION N°3.2.1/2020/11/05 – CESSIION D'UNE PARCELLE – ALIÉNATION DU BIEN

Monsieur LEBICTEL présente le rapport n°5.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°5 au vote.
L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'établir un relevé des servitudes existantes et de les porter à l'acte notarié ; de fixer le prix de vente de cette parcelle à 15 000 €, sachant que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune ; d'accepter la proposition d'achat de Monsieur et Madame GOHEREL, propriétaires du presbytère ; de désigner l'étude de Maître LEGENTIL, notaire à Canisy, pour rédiger l'acte de vente sachant que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°7.5.2.2/2020/11/06 – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE EDMOND PIEDAGNEL – CONTRAT DE PÔLE DE SERVICE – AFFECTATION DES POURCENTAGES DE LA SUBVENTION

Monsieur SIMON présente le rapport n°6.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°6 au vote.
Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de répartir l'enveloppe comme suit :

- volet attractivité : 60 % soit 480 000 €,
- volet centralité : 30% soit 240 000 €,
- volet cohésion sociale : 10 % soit 80 000 € (dont 40 000 € en crédits de fonctionnement).

DÉLIBÉRATION N°7.10/2020/11/07 – PAYFIP - CONVENTION

Monsieur SIMON présente le rapport n°7.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°7 au vote.
Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver les termes de la convention et du formulaire d'adhésion, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2020/11/08 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur SIMON présente le rapport n°8.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°8 au vote.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1- Dépenses :

Au budget primitif 2020, la contribution de la commune au SDEM 50 a été imputée à l'article 6226 « Honoraires ». Or, il ne s'agit pas d'une prestation, mais bien d'une contribution obligatoire liée à un transfert de compétence. L'imputation doit être effectuée à l'article 65 548 « Autres contributions » du chapitre 65 ;

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1- Dépenses :

A la demande du Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Lô il convient de régulariser une écriture comptable relative à la passation d'amortissements sur l'année 2020 (travaux amortissables de rénovation d'une armoire électrique), pour un montant de **656.00 €**. Ce qui donne les écritures suivantes :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Chapitre / article	Recettes
- 30 000.00 €	012 – Charges de personnel et frais assimilés	
-10 000.00 €	- 6278 « Autre personnel extérieur »	0.00 €
	- 64 111 « Rémunération principale »	0.00 €
+ 40 000.00 €	65 – Autres charges de gestion courante	
	- 65548 « Autres contributions »	0.00 €
0.00 €	TOTAL	0.00 €

Il n'y a pas de modification du suréquilibre de la section de fonctionnement.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	Chapitre / article	Recettes
656.00 €	041 – Opérations patrimoniales - 281534 « Réseaux d'électrification » - Article 28188 « Autres immobilisations corporelles »	656.00 €
656.00 €	TOTAL	656.00 €

DÉLIBÉRATION N°7.1.6/2020/11/09 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur SIMON présente le rapport n°9.

À l'issue de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, Monsieur SÉVÊQUE ouvre les débats :

M. BRIXTEL intervient en faisant référence à la remarque de M. SIMON, en vertu de laquelle la commune évitera autant que possible de recourir à l'emprunt, en précisant que « l'Etat ne récompensait pas toujours les élèves vertueux ».

M. SEVÊQUE entérine le propos en citant l'exemple de la dotation globale de fonctionnement, dont le montant a beaucoup diminué depuis 2015 (environ 200 000 € / an).

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, M. le maire clos le débat.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de prendre acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Questions et communications diverses :

1) Campus connecté : M. LEBICTEL décrit le dispositif qui sera mis en place par Saint-Lô Agglomération ;




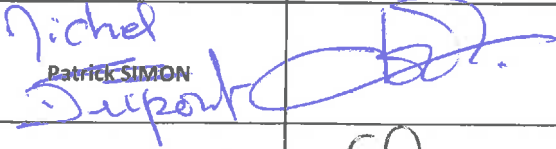



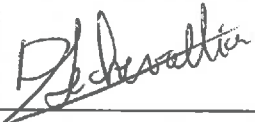

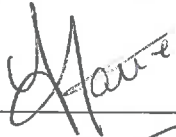


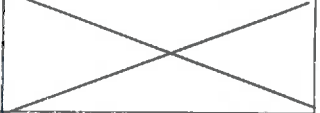

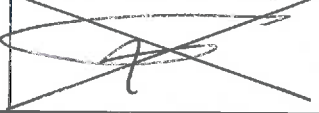





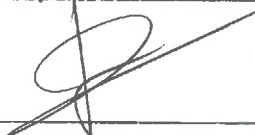


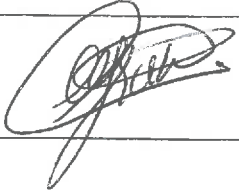
2) Affaires sociales : Mme LEGRAND indique que la commune va créer un registre des personnes vulnérables qui sera tenu en mairie. Une communication sera faite dans le bulletin municipal de décembre 2020.

3) M. CRESPIEN indique que le bulletin municipal paraîtra et sera distribué à partir de la mi-décembre avec la nouvelle charte du bien-vivre à AGNEAUX.

4) Mme DAVID précise que les manifestations prévues d'ici à la fin de l'année sont annulées (Téléthon, marché de Noël...).

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h28.

Le rapporteur,

Alain SÉVÈQUE		Etienne CHOISY	
Dany DAVID		Christophe FOUILLEUL	
Michel Patrick SIMON Dupont		Guillaume CLAYE	
Géraldine PAING		YingYing LECLERC	
Danièle LECHEVALLIER		Jean-Charles ENOT	
Yolande MARIE		Christelle PERRUAUX	
Lydie TANAY		Nathalie BLOUET	
Claudine MIDI		André BULUCUA	
Olivier DUVAL		Evelyne MASSICOT	
Guillaume MARTIN		Hervé BRIXTEL	
Elodie HAUTOT		Jean-Pierre LEBICTEL	
Anne-Lise CHAMPVALONT		Michel DUPONT Patrick Simon	
Cyril CRESPIN		Elisabeth LEGRAND	
Baptiste GIARD	